

Comité Syndical du 30 juin 2025

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h25

 $Le \ syndicat \ disposant \ de \ deux \ comp{\'e}tences, \ celles-ci \ figure ront \ sous \ les \ abr{\'e}viations \ suivantes:$

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Étaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BAUCHE	Délégué titulaire	SON	Non Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	AN	Votant
Evreux Portes de Normandie	Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	AN	Votant
Evreux Portes de Normandie	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Pascal DEMARE	Délégué titulaire	SON	Non Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Frédéric HERBIN	Délégué titulaire	SON	Non Votant
Seine Normandie Agglomération	Pascal JOLLY	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Bruno LEVEQUE	Délégué suppléant	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Jean-Marc MOGLIA	Délégué suppléant	SON	Non Votant
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Gérard PLATEL	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	David TAURIN	Délégué titulaire	SON	Non Votant

Collège Conseil Départemental

Étaient présents :

Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	SON	Non Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Pascal LEHONGRE	Délégué titulaire	SON	Non Votant
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	AN	Votant

Région Normandie

Non représentée

Collège Communes

Étaient présents :

Commune d'Armentières-sur-Avre	Damien BRUNET	Délégué titulaire	SON	Non Votant
Commune de Tourville-sur-Pont-Audemer	Sylvie MONTIER	Déléguée titulaire	SON	Non Votante
Commune d'Hennezis	Manuel PEREIRA	Délégué titulaire	SON	Non Votant
Commune de Villers-en-Vexin	Christophe SEIGNE	Délégué titulaire	SON	Non Votant

Collège Syndicats

Était présent :

SYGOM de l'Est et du Nord de l'Eure	Jean-Luc MOËNS		SON	Non Votant	_
31GOW de l'Est et du Noid de l'Eule	Jean-Luc MOENS	Délégué titulaire	00.1	71011 1010111	

Eure Normandie Numérique :

Étaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Élodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votante
Agent ENN	Caroline BENNETT	Chargée de projets et de la commande publique	Non votante
Agent ENN	Philippe RAVACHE	Chef de projet E-Administration	Non votant
Agent ENN	Guillaume ROUSSEL	Chef de projet E-Administration	Non votant

D	 b	li	•	

Était présent :

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Il s'agit d'un comité sous le format présentiel.

Le quorum n'est pas atteint pour la compétence Services et outils et pour les affaires communes aux deux compétences, seule la compétence Aménagement Numérique a atteint le quorum.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum à atteindre	Présents	Quorum atteint	Pouvoir	Nb de voix
Aménagement numérique	23	12	12	oui	0	18
Services et outils numérique	32	17	12	non	0	21
Affaires communes	55	28	24	non	0	39

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité syndical
- Adhésion des nouveaux membres à l'agence
- Avenant n°8 DSP Collecte
- Décision modificative Budget 2G

M. GRAVELLE décide de présenter aux délégués, l'ensemble des rapports qui aurait dû être voté lors de cette séance mais seul le rapport sur l'avenant n°8 de la DSP fera l'objet d'un vote.

Le Président ne convoquera pas les délégués dans les 30 jours qui suit ce Comité Syndical, les délibérations sont momentanément abandonnées et feront l'objet d'un report lors d'un Comité Syndical qui se tiendra à la rentrée.

Premier rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 10 mars 2025.

Deuxième rapport : Adhésion des nouveaux membres à l'agence

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne l'adhésion des nouveaux membres à l'agence.

M. GRAVELLE indique que pour ce comité, ce sont les adhésions de 15 collectivités qui sont à valider portant le nombre d'adhésions à 439 collectivités au total.

M. GRAVELLE énumère les communes concernées :

- Amfreville Saint Amand
- Bernay
- Bourg Baudoin
- Bourth
- Breteuil
- Clef Vallée d'Eure
- Coudres
- Igoville
- La Baronnie
- La Couture Boussey
- Mandeville
- Pullay
- Saint Ouen de Pontcheuil
- Trouville la Haule
- Vexin sur Epte

Troisième rapport: Avenant n°8 à la Délégation de Service Public Collecte

M. GRAVELLE indique qu'Eure Normandie Numérique engage un programme de résilience du réseau de collecte des NRO et va réaliser des extensions du dit réseau pour en assurer la sécurisation.

M. GRAVELLE précise qu'Eure Normandie THD s'engage quant à elle à améliorer la résilience du réseau en assurant une redondance des équipements d'activation et à laisser un droit d'usage à Eure Normandie Numérique.

Il convient donc de préciser par avenant :

- La future ingénierie de collecte des NRO du réseau public;
- Le planning des tronçons à construire ;
- Les responsabilités entre les Parties pour la mise en œuvre du projet;
- Les conditions de mise en affermage des infrastructures à ENTHD;
- Les règles de prise en exploitation par ENTHD des nouvelles infrastructures;

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Décision modificative Budget 2G

M. GRAVELLE indique suite à une erreur matérielle quant à la typologie des dépenses (ordre ou réelle) ayant conduit à fausser la formule de contrôle de dépassement des dépenses imprévues (7,5% par section) il convient d'opérer une décision modificative budgétaire afin de rectifier le budget 2G.

L'ordre du jour est épuisé.

M. GRAVELLE souhaite évoquer un point avec les délégués, il s'agit d'une information concernant un virement de dépenses imprévues.

M. GRAVELLE précise que suite à une demande du comptable public pour un apurement de reliquat de centimes au chapitre 65 de 0,40 €, il a été nécessaire de faire un virement de crédit à partir du chapitre de dépenses imprévues.

L'exécutif informe l'assemblée délibérante, qui suit cette décision, conformément à la réglementation.

M. GRAVELLE souhaite également faire un point sur l'état des lieux des travaux, il laisse la parole à M. HADIDA.

M. HADIDA indique que le taux de déploiement est à 99,34 % et à 64% de taux de pénétration.

M. GRAVELLE laisse la parole aux délégués pour des questions diverses.

M. GRAVELLE remercie les Élus d'avoir participé à ce comité syndical.

La séance est levée à 17h55.

Fait à Évreux, le 30 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Frédéric DUCHE

Date publication: 04/07/2025